

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 21 février 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine  
M. Constant donnant pouvoir à M. Guiraud  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé  
Mme Abomangoli donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Hanotin donnant pouvoir à Mme Valls  
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Coppi

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Taïbi, Mme Valleton, M. Monany

-----



## **Délibération n° 06-05 du 21 février 2019**

**TRAMWAY T1 DE BOBIGNY À VAL-DE-FONTENAY – CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D’OUVRAGE DE LA MISSION DE RELOCALISATION DES FAMILLES DE LA COMMUNAUTÉ DES « GENS DU VOYAGE » IMPACTÉES PAR LE TRAMWAY T1 DANS LA COMMUNE DE ROMAINVILLE.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

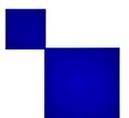
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention, dont projet ci-annexé, pour le transfert de maîtrise d'ouvrage à la commune de Romainville de la mission de relocalisation des familles de la communauté des « gens du voyage » impactées par le Tramway T1 de Bobigny au Val-de-Fontenay ;



- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer, au nom et pour le compte du Département, la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la commune de Romainville de la mission de relocalisation des familles de la communauté des « gens du voyage » impactées par le Tramway T1 de Bobigny au Val-de-Fontenay.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

*Mme Valls*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*